

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 17 novembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/11/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand  
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise  
GUET François, pouvoirs à THOMAS Sébastien  
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

**Projet Délibération N° DE 111-2022**

**Objet : Office de Tourisme – Equipement d'accueil hors les murs  
Demande de subvention exceptionnelle**

**Rapporteur : Marc RAHER**

Depuis 2003, Douarnenez Communauté exerce la compétence tourisme sur le Pays de Douarnenez. Conformément au Code du Tourisme, articles L133-1 à L133-3, Douarnenez Communauté a délégué à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du Pays de Douarnenez.

Les offices de tourisme du Pays de Douarnenez et du Cap Sizun Pointe du Raz ont porté le projet commun de créer un équipement d'accueil et d'information du public hors les murs, sous la forme d'une remorque aménagée en point d'information. L'avantage de cet équipement est son caractère mobile permettant d'aller à la rencontre des habitants et des touristes sur des sites et des événements.

Le coût définitif du projet s'est élevé à 19 844 €. Il est financé à hauteur de 50% par une subvention de la Région Bretagne, les territoires de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun Pointe du Raz se partageant les 50% restants. La participation du territoire du Pays de Douarnenez est donc de 4 961 € répartie entre l'office de tourisme et Douarnenez Communauté.

L'office de tourisme étant le maître d'ouvrage de l'opération, il sollicite auprès de Douarnenez Communauté une subvention exceptionnelle pour le financement de cet équipement à hauteur de 993 €, soit 5% du coût total de l'opération.

**Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement 3 novembre 2022,**

**Vu l'avis du bureau du 7 novembre 2022,**

**Il est proposé :**

- **D'émettre un avis favorable à l'attribution et au versement d'une subvention exceptionnelle de 993 € à l'office de tourisme du Pays de Douarnenez pour l'opération de création d'un équipement d'accueil hors les murs.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 17 novembre 2022.**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

